

SOCIÉTÉ HISTORIQUE RÉGIONALE DE VILLERS-COTTERÊTS

L'inscription exacte de la cloche
donnée en 1560 par Jean de Longueval,
à l'église de Villers-Cotterêts

On connaît la fragilité des témoignages humains. Aussi est-il courant de dire qu'il est difficile d'écrire l'histoire.

Par contre, relever avec exactitude une inscription coulée dans le bronze ne semble pas devoir poser de problèmes.

Mais lorsque cette inscription doit se lire sur une cloche dont elle fait quatre fois le tour, qu'elle est écrite en lettres gothiques — fort belles, mais d'un dessin au premier abord assez déroutant — et que, de plus, la cloche est suspendue dans une charpente d'accès peu commode, on conçoit que l'opération ne soit pas aussi aisée qu'on aurait pu l'imaginer et que les relevés faits par différentes personnes ne soient pas tous identiques.

Il en a été ainsi pour la grosse cloche de l'église Saint Nicolas de Villers-Cotterêts.

Dans le Bulletin de la Société Archéologique, Historique et Scientifique de Soissons (Tome XVI^e — page 198) on trouve le texte suivant, donné par M. de la Prairie, président de ladite Société, lors de sa séance du lundi 6 octobre 1862 :

« Jehan de Longueval, pour lors chevalier et escuyer tranchant ordinaire du très chrétien roi Henri, 2^e du nom, et depuis du roi François son fils, et capitaine de ce lieu de Villers et de la forêt de Retz, m'a tenue... et nommée Jehanne le XXV^e jour d'avril, et l'an mil Vc soixante.

Dieu veuille lui octroyer la miséricorde ».

La regrettée Mme Amiet-Dubois, dans son étude si documentée sur l'église de Villers-Cotterêts — parue dans le Tome VIII (1961-1962) des Mémoires de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de l'Aisne — empruntait (page 189) à l'abbé Chollet un texte ne différant dans l'ensemble du précédent que par l'orthographe de quelques mots, mais où on lit au lieu de : « m'a tenue... » la version : « m'a tracée... ».

Il est à remarquer que les deux versions font suivre les mots « tenue » et « tracée » de points de suspension, lesquels n'existent pas sur la cloche, mais qu'on peut interpréter comme étant le signe d'une certaine perplexité.

Une autre version disait : « m'a donnée »

et une autre encore : « m'a bénie ».

L'abbé Chollet, en transcrivant l'inscription, indiquait que quelques lettres étaient déjà effacées par le temps. Peut-être était-ce là la raison des différences d'interprétation.

En réalité, la difficulté de lire correctement le mot litigieux ne provient pas d'un effacement des caractères. Leur relief est aussi vigoureux que lorsqu'ils sont sortis du moule. Mais s'il est relativement facile de lire les mots faisant face au vide dans lequel se balance la cloche, il est malaisé de déchiffrer ceux qui se présentent latéralement par rapport à ce vide et sont masqués à une vue directe par les montants de bois et les contreforts de la charpente.

Les lettres étant magnifiquement en relief, l'idée vint de s'en servir comme de caractères d'imprimerie, de les enduire d'encre, d'y appliquer un papier transparent, et de lever ainsi le calque du mot mystérieux.

Le résultat fut le suivant :



La 1^{re} lettre était incontestablement un l

Les 2^e, 4^e et 5^e des e

Quant à la 3^e, elle pouvait être aussi bien u, n ou v.

En effet, dans le mot Longueval que porte la cloche, n, u et v sont représentés par le même caractère.

Quel était donc le mot exact ?

Et quelle pouvait être sa signification ?

La solution de l'énigme fut trouvée dans le Dictionnaire de l'ancien langage françois par Lacurne de Sainte Palaye, Membre de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie Française.

On lit en effet dans le Tome VII de cet ouvrage qu'au moyen-âge et au XVI^e siècle, « lever » voulait dire : « tenir sur les fonts baptismaux », c'est-à-dire « être parrain ».

C'est donc « levée » qu'il faut lire, et le sens est alors fort clair : Jehan de Longueval m'a levée et nommée Jeanne. C'est en effet le privilège du parrain de donner un nom à sa filleule.

Voici en référence quelques textes donnés par Lacurne de Sainte Palaye :

- « Nul ne doit espouser... ne cele avec qui il a levé enfant d'autrui ». Beaumanoir XVIII. 8. (ce que nous traduirions aujourd'hui : nul ne peut épouser celle avec qui il a tenu un enfant sur les fonts baptismaux, règle qui existait autrefois dans le droit canonique).
- « un fils ot de ceste par nom. Le fist apeler Phelipon. Li quens Felippies le leva de Flandres et si li donna son nom et promist grand honor ». Mousk. (ce que nous traduirions aujourd'hui : il eut d'elle un fils qu'il fit appeler Philippe. Le comte Philippe de Flandres le tint sur les fonts baptismaux, lui donna son nom et lui promit grand honneur).
- « Cil le leva des sains fonts et de l'aigue ». Jourdain de Blaye.

Le calque de la totalité de l'inscription a pu être fait. Il montre que le texte exact est le suivant :

JEHAN DE LONGUEVAL POUR LORS CHEVALIER ET
ESCUYER TRENCHANT ORDINAIRE DU TRESCRESTIEN
ROY HENRY DEUXIESME DU NOM ET DEPUIS DU ROY
FRANCOIS SON FILZ ET CAPTNE DE CELIEU DE VILLERS
ET DE LA FOREST DE REST MA LEVEE ET NOMMEE
JEANNE LE XXVme JOUR D'APVRIL EN LAN MIL Vc
SOIXANTE DIEU LUI VUEILLE OCTROYER SA MISERICORDE

En plus de cette inscription, la cloche porte différents motifs ornementaux.

Deux petits motifs (7×5 cm) presque identiques, représentant le Christ sortant du tombeau, avec derrière lui les instruments de la Passion : croix, fouet, couronne d'épines, marteau et tenaille. Le motif situé sous le mot APVRIL est suivi de la Phrase : TE DEU LAUDAMUS en lettres plus petites que celles de l'inscription principale.

Entre ces deux motifs, figurent les armoiries des Longueval : « Bandé de vair et de gueules de six pièces » avec le croissant que les Longueval du Valois ajoutaient dans l'angle senestre. Mais sans doute par suite d'une erreur du fondeur, ces armoiries sont inversées et l'écu apparaît « barré » au lieu d'être « bandé ». Ce genre d'erreur est d'ailleurs fréquent en matière de fonderie, car pour que le relief apparaisse dans le bon sens, il aurait fallu veiller à ce que l'empreinte figurant sur le moule soit elle-même inversée.

A l'opposé de la cloche, autour d'un motif central représentant la Vierge portant l'Enfant-Jésus, on a la surprise de voir à gauche deux faunes autour d'un trépied garni de fruits et de branchages, à droite une déesse mollement étendue sur un char tiré par un faune et suivi d'un autre faune monté sur un bouc. Devant elle, un enfant porte une palme. Ce curieux mélange de motifs religieux et d'ornements païens n'étonnait pas d'ailleurs les hommes de la Renaissance et nous en voyons de fréquents exemples dans les monuments du XVI^e siècle.

L'ornementation est complétée par une croix sur un petit socle à l'origine de l'inscription, un petit écu portant trois fleurs de lis au début de la deuxième ligne et 3 autres fleurs de lis réparties sur le pourtour de la cloche.

R. PATRY.

Jean de Longueval

Ecuyer tranchant ordinaire du Roi
Capitaine de Villers et de la Forêt de Retz
Parrain de la cloche
de l'église de Villers-Cotterêts
en 1560

Jean de Longueval, parrain de la cloche de l'église de Villers-Cotterêts en 1560, fut au XVI^e siècle un des personnages les plus importants de la Cité.

La famille de Longueval est une « Maison de Picardie qui tire son origine de la terre de ce nom située proche la rivière d'Oise » et M. de la Chesnaye-Desbois, dans son dictionnaire de la Noblesse, publié à Paris en 1775, ajoute : « Plusieurs auteurs donnent un beau commencement aux armes de cette « Maison qui sont : Bandés de vair et de gueules de 6 pièces, « aussi bien qu'à celles de Coucy et de Châtillon et il est dit que « ces Seigneurs dans un combat contre les Sarrasins coupèrent leurs manteaux d'écarlate fourrés de vair pour en faire des cottes d'armes afin de se reconnaître entre eux ; « que le Seigneur de Coucy la porta en fasce, celui de Châtilion en pal, celui de Longueval en bande. Ce fait paraît fabuleux chez nos meilleurs historiens. Quoi qu'il en soit, « la Maison de Longueval, ainsi que les deux autres sont de la plus haute antiquité ».

Quelle que soit l'origine de ces armes, nous constatons qu'Antoine de Longueval se croisa en 1190 avec Philippe Auguste et Richard Coeur de Lion et mourut à Gaza en Terre Sainte et qu'Aubert de Longueval, dit le Chien, suivit en 1248-1250 Saint Louis à la Croisade. Les Longueval ne cessèrent d'ailleurs de s'illustrer en combattant. Aubert II, amiral de France, mourut à la prise de Gironde en 1286. Aubert III fut tué à la bataille de Courtrai en 1302. Alain de Longueval participa aux expéditions contre les Maures et les Sarrasins d'Afrique (notamment à Tunis) en 1384 et 1394. Jean et Alain